

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 14 octobre 2015 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents Mme Stéphanie Simard, Mairesse suppléante, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Marie Ouellette, Agnès Derouin Plourde, M. André Champagne et Maurice Marchand.

Sont absents : M. Marc Corriveau, Maire, et M. Jacques Robitaille, conseiller.

Les membres présents forment le quorum.

La présente séance extraordinaire fut convoquée par Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Stéphanie Simard, Mairesse suppléante, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu l'avis de convocation jeudi le 8 octobre et vendredi le 9 octobre. Tous les membres du conseil municipal présents ont répondu avoir reçu ladite convocation.

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de l'avis de convocation.

Le sujet à l'ordre du jour :

1. Autoriser M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer une entente avec les propriétaires concernés par les activités de courses à obstacles du 31 octobre 2015 organisées par la Municipalité.
2. Modification à la demande initiale de M. Martin Vincent – Résolution no 375-2015.

Une période de questions est prévue.

RÉSOLUTION No 385-2015

AUTORISER M. MARC CORRIVEAU, MAIRE, ET MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, À SIGNER UNE ENTENTE AVEC LES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS PAR LES ACTIVITÉS DE COURSES OBSTACLES DU 31 OCTOBRE 2015 ORGANISÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas veut organiser une activité originale lors de la Fête de l'Halloween le 31 octobre 2015;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas accompagnée d'un groupe de bénévoles veut instaurer un parcours à obstacles;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2015

Attendu qu'un mandat fut octroyé à une firme spécialisée pour implanter les obstacles sur différents terrains;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas ne possède pas les terrains répondant aux différents critères pour la tenue d'une telle activité;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a trouvé les terrains appropriés à proximité du village pour installer les obstacles;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a contacté les différents propriétaires desdits terrains;

Par conséquent,

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer une entente avec les propriétaires concernés pour les activités de courses à obstacles du 31 octobre 2015 organisées par la Municipalité soit :

-M. Marcel Coutu – Lot 4 780 816

-M. André Lauzière – Lot 4 780 817

-Mme Christine Lachance et M. Gilles Bastien – Lot 4 780 818

Ces ententes dûment signées par les parties seront acheminées au représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec soit Groupe Ultima inc. afin de protéger adéquatement les propriétaires ci-haut mentionnés lors de la tenue de l'activité par les assurances responsabilités civiles de la Municipalité de Saint-Thomas.

En plus, la Municipalité de Saint-Thomas autorise les participants à emprunter la rue Voligny à partir de Terrain des loisirs jusqu'au rang Petit Rang, la rue Thomas-Brassard et certains obstacles seront aussi installés sur le terrain des étangs aérés appartenant à la Municipalité de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 386-2015

MODIFICATION À LA DEMANDE INITIALE DE M. MARTIN VINCENT – RÉSOLUTION NO 375-2015

Attendu que M. Martin Vincent avait formulé une première demande acceptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2015 par la résolution no 375-2015;

Attendu que M. Martin Vincent a essayé d'effectuer les travaux autorisés selon la résolution no 375-2015 sans succès;

Attendu que M. Martin Vincent a formulé une autre demande en date du 8 octobre 2015 pour excaver une tranchée sur le rang Petit Rang de 45 cm de large par 60 cm de profond pour pouvoir traverser un tuyau de 25 mm qui servira à faire circuler l'eau d'érable;

Attendu que M. Martin Vincent dégage la Municipalité de Saint-Thomas de toute responsabilité pouvant être causé au tuyau par des travaux ou autres;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2015

Attendu que M. Martin Vincent a déposé un dépôt de 500\$;

Par conséquent,

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Martin Vincent à excaver une tranchée de 45 cm de large par 60 cm de profond sur le rang Petit Rang pour pouvoir traverser un tuyau de 25mm qui servira à faire circuler l'eau d'érable.

Tous les travaux reliés à la demande de M. Martin Vincent seront à ses frais et devront être réalisés selon les règles de l'art et devront être approuvés par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics. L'acceptation finale sera accordée un (1) an après les travaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune question)

RÉSOLUTION No 387-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance extraordinaire soit levée à 19h35.

Mme Stéphanie Simard
Mairesse suppléante

Mme Danielle Lambert Adm.A. gma
Directrice générale et sec.-trésorière